

Avis de constitution

SOCIETE « AUTOPULSE » en abrégé « AP »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 9E TRANCHE NON  
LOIN DU RESTAURANT LE VATELIEN, LOT 246, ILOT 12.,  
Lot 246, Ilot 12

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 04/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AUTOPULSE » en abrégé « AP »

Objet : SOCIETE DE VEHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR ET DE REPARATION AUTOMOBILE ET ENGIN EN COTE D'IVOIRE, DE FAIRE LA LOCATION ET LA VENTE DE VEHICULES ET ENGIN, D'IMPORTER ET DE VENDRE DES PIECES DE RECHANGE AUTOMOBILES ET ENGEINS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce,
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée,
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 9E TRANCHE NON  
LOIN DU RESTAURANT LE VATELIEN, LOT 246, ILOT 12.,  
Lot 246, Ilot 12

Dirigeant(s) M KONAN AUGUSTE DENIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01086 du 05/02/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06542/GTCA/RC/2024 du 05/02/2024

